

Avantage en nature forfaitaire pour les professionnels

Catégories d'émissions de CO ₂	Motorisation essence (seule ou hybride)	Motorisation diesel	Motorisation à 100% électrique
0 g/km			0,50%
>0-50 g/km	0,80%	1,00%	
>50-110 g/km	1,30%	1,50%	
>110 – 150 g/km	1,30%	1,50%	
>150 G/km	1,70%	1,80%	

Les émissions de CO₂ des voitures dépendent de l'équipement choisi (par ex. le type de jantes, ...).

En 2019, nos modèles BMW Plug-in Hybrides avec émissions de CO₂ NEDC < 60g/km sont fiscalement déductibles à 100%. Voir tableau. À partir de 2020, la méthode de calcul et donc aussi le pourcentage changeront. Voir tableau. Pour les voitures immatriculées à partir de 2021, les valeurs d'émission de CO₂ WLTP s'appliqueront. Le gouvernement fédéral déterminera la manière de procéder. Cette information est valide en date du 7/02/2019 et sous réserve de modifications de la fiscalité par le gouvernement.